

Indice genevois des prix à la consommation : - 0,1 % en juillet 1996

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation recule de 0,1 % en juillet 1996 et s'établit à 103,8 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 0,5 %. Depuis le début de l'année, la hausse des prix s'élève à 0,5 %.

Dans l'alimentation, boissons et tabacs, l'indice se replie de 0,3 % ce mois (en un an : - 1,8 %) en raison principalement de baisses d'origine saisonnière pour les produits frais.

Le recul du mazout se répercute sur le groupe logement et énergie (en un mois : - 0,0 %; en un an : + 2,2 %). Dans le groupe transports et communications (en un mois : - 0,4 %; en un an : - 0,2 %), la baisse enregistrée est imputable pour la plus grande part à l'essence.

Dans le groupe santé, l'indice progresse de 0,4 % en trois mois (en un an : + 1,0 %). L'adaptation des tarifs hospitaliers (en un an : + 1,4 %) explique l'essentiel de ce mouvement.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en juillet 1996

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	103,8	- 0,1	0,5
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	100,7	- 0,3	- 1,8
Habillement et chaussures	6,5	101,1	///	0,3
Logement et énergie	25,2	105,9	- 0,0	2,2
<i>logement</i>	22,0	105,8	///	2,0
<i>énergie</i>	3,2	106,3	- 0,2	3,6
Aménagement du logement	6,8	102,3	///	0,5
Santé	10,2	103,8	0,4	1,0
Transports et communications	11,4	102,6	- 0,4	- 0,2
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	100,9	///	- 0,4
Autres biens et services	14,7	108,2	///	1,0

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : décembre 1982 = 100 : 149,3
 septembre 1977 = 100 : 183,5
 septembre 1966 = 100 : 312,3

24 juillet 1996

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67